



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUILLAUME**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 AOÛT 2026

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume, le lundi, 17 août 2026 à 19 h 00 sous la présidence de
M. Alain Laprade, Maire.

Les conseillers suivants sont présents :

Siège #1 Dominique Laforce
Siège #3 Marylène Charest
Siège #4 Mathieu Labrecque
Siège #5 M. Dominic Doyon
Siège #6 Guylaine Lacharité

Formant quorum pour la séance du conseil.

Mme Anny Boisjoli, directrice générale et greffière-trésorière, agira à titre de greffière pour la séance.

La séance débute à 19h00.

232-08-2027

01. Signification de l'avis de convocation – quorum.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit se réunir en séance extraordinaire pour traiter de dossiers urgents ;

CONSIDÉRANT QUE le Code municipal exige la transmission d'un avis de convocation écrit aux membres du conseil ;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de convocation et l'ordre du jour ont été dûment signifiés à tous les élus dans les délais légaux prescrits ;

IL EST PROPOSÉ PAR Dominique Laforce,
APPUYÉ par Dominic Doyon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE CONFIRMER la conformité et la légalité de la convocation de la présente séance extraordinaire ;

Le maire constate le quorum. La séance est officiellement constituée.

Adoptée.

02. Adoption de l'ordre du jour.

233-08-2026

Sur proposition de Guylaine Lacharité, appuyé de Dominique Laforce et il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

A. OUVERTURE.

1. Avis de convocation et quorum.
2. Adoption de l'ordre du jour.

B. DIVERS.

Administration

3. Avis de motion et dépôt de projet du règlement numéro 293-2026 relatif au Plan d'aménagement d'ensemble de la zone Hb-17 et C-6.

Hygiène du milieu

4. Pompe station de pompage Joyal – remplacement.

C. PÉRIODE DES QUESTIONS.

D. CLÔTURE DE LA SÉANCE.

B. DIVERS.

Administration

MOTION

3. Avis de motion et dépôt de projet du règlement numéro 293-2026 relatif au Plan d'aménagement d'ensemble de la zone Hb-17 et C-6.

Avis de motion est donné par Mathieu Labrecque que sera présenté pour adoption le 17 août 2026 un projet de règlement relatif au Plan d'aménagement d'ensemble de la zone Hb-17 et C6.

Avis est également donné que le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, durant les heures d'ouverture régulières.

Adoptée.

234-08-2026

Adoption du premier projet de règlement numéro 293-2026 relatif au Plan d'aménagement d'ensemble de la zone Hb-17 et C-6.

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement a été présenté lors de la séance du 17 août 2026;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent règlement a été dûment donné par Mathieu Labrecque lors de la séance extraordinaire du 17 août 2026;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation sera tenue le 14 septembre 2026;

IL EST PROPOSE PAR Guylaine Lacharité

APPUYE PAR Marylène Charest

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil adopte le premier projet de règlement 293-2026 relativement au Plan d'aménagement d'ensemble (PAE) de la zone Hb-17 et C-6.

Adopté.

235-08-2026

04. Pompe station de pompage Joyal – remplacement.

CONSIDÉRANT qu'une des deux pompes de la station de pompage Joyal est défectueuse;

CONSIDÉRANT que des manœuvres de réparation ont été tentées par un technicien qualifié;

CONSIDÉRANT qu'un problème d'amas de tissus de type « lingette » s'accumule dans les pompes malgré la publicité faite auprès des citoyens;

CONSIDÉRANT que des soumissions ont été demandées :
Plad : pompe identique à celle en place au montant de 18244 \$ plus taxes
Pompe déchiqueteuse : non disponible
Aquatek : aucune soumission fournie
Omnifab : pompe de type déchiqueteuse au montant de 26310.20 \$;

CONSIDÉRANT que le problème de « lingettes » est de plus en plus fréquent depuis quelques mois;

EN CONSÉQUENCE :
IL EST PROPOSÉ PAR Dominique Laforce
APPUYÉ PAR Dominic Doyon
ET RÉSOLU

QUE la soumission d'Omnifab au montant de 26 310.20 \$ soit retenue;

QUE la directrice soit autorisée à commander ladite pompe afin que celle-ci soit installée le plus rapidement possible;

QUE de la sensibilisation soit faite auprès des citoyens et des entreprises locales qui se déversent dans la station de pompage Joyal;

QUE la dépense soit appliquée au poste de grand-livre sur la taxe de la réserve en immobilisation.

Adopté.

05. Période de questions.

La période de questions porte seulement sur les points à l'ordre du jour étant donné que c'est une séance extraordinaire.

Présence : 1 citoyen

236-08-2026

06. Clôture de la séance.

Vu l'épuisement des affaires soumises devant le Conseil, il est proposé par Mathieu Labrecque et résolu unanimement que la séance ordinaire soit levée à 19h16.

Adopté.

M. Alain Laprade
Maire

Mme Anny Boisjoli
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Alain Laprade, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

M. Alain Laprade, Maire